

ENTETE DE LA COLLECTIVITE CONCERNE

Siège : ...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL / COMMUNAUTAIRE / AUTRE
DE (COMPLETER par la dénomination de la collectivité)
du .././....

le ...,

Le **Conseil municipal / communautaire / autre** dûment convoqué, s'est réuni, salle ...

Convocation de Mme/M. ..., ... en date du ... 201820...

Nombre de membres en exercice : ...

Etaient présents : ...

Etaient excusés : ...

Etaient absents : ...

Votants : ... + ... pouvoir

Secrétaire de séance : ...

Objet : Adhésion au Groupement d'intérêt public ID 77

Le **Conseil municipal / communautaire**

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »؛

[Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020- ;](#)

[Vu l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP approuvé par délibération n°AG-2022/06/16-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 16 juin 2022.](#)

Exposé des motifs :

Le Département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régi par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « ID 77 ».

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

A COMPLETER

Il est proposé au Conseil **municipal / communautaire / autre** d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID 77 ».

Entendu l'exposé de ..., après en avoir délibéré avec ... voix pour, ... abstentions et ... voix contre.

Décide :

Article 1 : d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 »

Article 2 : d'approuver la convention constitutive [intégrant ~~son~~ avenants n°1 et 2](#) jointe en annexe, [et d'autoriser son exécutif à la signer.](#)

Article 3 : d'autoriser son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.

Article 4 : de désigner X, X, X, comme représentant de la commune/communauté au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

Annexe : Convention constitutive du GIP « ID 77 »